

Fribourg : la mise en valeur d'un "pays neuf"

Autor(en): **Morard, Nicolas**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **59 (1990-1991)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-818128>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FRIBOURG : LA MISE EN VALEUR D'UN «PAYS NEUF»

NICOLAS MORARD

Les quelques remarques que je soumets à votre attention n'ont pas la prétention d'un exposé systématique. Elles résultent de recherches personnelles et sont destinées plutôt à introduire une discussion.

L'une de ces conclusions est que le Pays de Fribourg — entendez par là l'ensemble territorial compris à peu près dans les limites actuelles du canton —, contrairement à ce qu'on pourrait supposer au vu de tant de vestiges archéologiques d'une haute antiquité, est un territoire dont la mise en valeur par le peuplement et la culture systématique du sol ne s'est achevée qu'à une époque somme toute assez récente, guère avant le milieu du XIV^e siècle, pour être plus précis.

Cette impression se concrétise le plus sûrement de par les attestations de zones entières encore en voie de défrichement à l'aube du XIV^e siècle, lesquelles n'étaient pas toutes éloignées des centres urbains, tant s'en faut. Je citerai surtout des régions comme celles des vallées de l'Hongrin, de la Haute-Broye, de la Veveyse et de la Neirigue, des massifs boisés — ceux de la Berra et du Moléson — où les chartreux, amoureux du désert, ne viendront s'établir qu'au tournant des années 1300. Plusieurs textes montrent à l'évidence, à la fin du XIII^e siècle ou au début du XIV^e siècle, l'étendue appréciable de ces zones d'essartage et, comme la belle extente du comte Philippe I^{er} de Savoie, publiée naguère par Chiaudanno¹, que les clairières ou herbages provisoires y égalaient au moins l'étendue des terres à blé.

D'autres indices, certes indirects, mais non moins éloquents, confirment ce point de vue:

— a-t-on remarqué assez l'importance des redevances perçues en avoine dans l'ensemble des terriers et reconnaissances couvrant la surface du canton de Fribourg? Pas une tenure ou presque qui, à côté d'une rente en sols et en deniers, n'acquitte en plus une ou deux coupes d'avoine; celles-ci, à côté du chapon requis annuellement, constituent l'«usage» révélateur, par lui-même, de l'existence d'un feu imposable et corvéable. Or l'avoine est par excellence la céréale première des terres récemment défrichées, la céréale qui y réussit le mieux et dont le rendement

¹M. CHIAUDANNO, *La finanza Sabauda nel sec. XIII*, 1-3, Torino 1933/937, t. II, *passim* (Biblioteca della Soc. storica subalpina, vol.131-133).

s'avère le meilleur sur les terres nouvelles², débarrassées de leur couvert végétal. Et ceci, notez-le bien, dans un pays où le bœuf s'attelle plus fréquemment que le cheval;

- un autre trait courant de la documentation fribourgeoise réside dans les multiples attestations des dîmes «laïques», qui font l'objet d'appropriations et de transactions fréquentes, non seulement de la part des seigneurs, mais aussi et surtout des bourgeois possessionnés aux environs de la ville de Fribourg. Or ici encore, l'expérience rassemblée au niveau européen aboutit aux mêmes conclusions: comme le terrage ou autres redevances proportionnelles perçues en nature, la dîme «laïque» se lève en priorité sur les terres nouvellement défrichées³.

Ces traits relatifs à l'avoine et au terrage sont à découvrir essentiellement dans les terriers et des actes de reconnaissance des XIV^e et XV^e siècles; ils manifestent à leur façon le retentissement des opérations de défrichement dans la conscience des seigneurs et des administrateurs fonciers⁴.

Le plus étonnant, au demeurant, est que ces entreprises pionnières, au début du XIV^e siècle encore, se déploient également à proximité même de villes telles que Fribourg, Romont ou Estavayer. Les chartes de l'Hôpital des Bourgeois de Fribourg,

²Voir F. SIGAUT, *L'agriculture et le feu. Rôle et place du feu dans les techniques de préparation du champ de l'ancienne agriculture européenne*, Paris-La Haye 1975, pp. 89-97; A. VERHULST, *Précis d'histoire rurale de la Belgique*, Bruxelles 1990, pp. 60, 67, 81. Il est possible — du moins peut-on l'imaginer — de concevoir cette prédominance de l'avoine dans le cadre d'un système combinant «avoine de défriche» avec herbage de plusieurs années, ou par le biais d'un assolement biennal faisant suivre l'avoine d'une jachère, celle-ci suivie tantôt d'un froment, tantôt d'une avoine, avec retour à la prairie naturelle au bout de quelques années.

³Nous maintenons cette affirmation, à l'encontre d'une opinion différente exprimée par G. SIVERY, *Terroirs et communautés rurales dans l'Europe occidentale au Moyen Age*, Lille 1990, pp.119 et 120. L'examen des articles des extentes de 1272 publiées par M. CHIAUDANNO, *op. cit.*, vol. II, pp. 154-181, notamment ceux relatifs aux nombreux villages des districts actuels de la Glâne et de la Veveyse (La Joux, Les Ecasseyes, Promasens, Gillarens, Ecublens, etc.) révèle l'existence de dîmes et terrages simultanément perçus sur des terroirs en voie de défrichement et, en l'occurrence, très «favorables aux herbages»: ces nombreuses poses tenues «ad deciman et terragium», ou «ad terragium», n'ont pas été cultivées auparavant, preuve en soit qu'elles proviennent «de usamentis», alias «de pascuis», c'est-à-dire des terres vagues ou boisées que sollicite l'expansion démographique du XIII^e siècle finissant. A côté de parcelles emblavées, ces pionniers — il est significatif qu'aucun des hommes taillables, ceux-ci nombreux par ailleurs, ne figure parmi eux — tiennent également des herbages mesurés en «charretées» de foin mais pour lesquels ils acquittent un cens en numéraire; système mixte de rentes fixes et proportionnelles correspondant logiquement à la condition matérielle de ces paysans défricheurs, puisqu'à l'incertitude des résultats céréaliers fait face la certitude de l'approvisionnement fourrager et de la valorisation commerciale des produits herbagers. Voir aussi à ce sujet *Histoire de la France rurale*, t. I, Paris 1975, pp. 504 et s.; A. VERHULST, *op. cit.*, p. 80: le terrage, «taxe de défrichement», associé à la dîme ou substitut de la dîme. Le fait, spécifiquement fribourgeois lui aussi, que les dîmes perçues au Moyen Age et sous l'Ancien Régime sont principalement entre les mains de seigneurs laïcs puis dans celles de la seigneurie urbaine de Fribourg, donne à penser que c'est un terrage ou une «tasque» qui, en fait, se cache derrière ce mot.

⁴En admettant, bien entendu, que la coutume, telle qu'elle se reflète dans les terriers, maintient un statut de redevances qui ne correspond pas forcément aux conditions postérieures de l'exploitation (d'où l'intérêt et la nécessité de la transformation de certains cens en nature en redevances en argent). Mais de toute manière, on aurait tort de sous-évaluer la part des terroirs longtemps soumis au régime de la culture temporaire et itinérante dans les limites de l'actuel canton de Fribourg.

pour prendre un exemple, laissent entrevoir une activité notable des essarteurs dans les vallées de la Sonnaz et de la Biberaz. A Posat, à quelque 10 km au sud de Fribourg, le domaine de la grange prémontrée d'Humilimont se répartit entre les tenanciers acquittant chacun la dîme ou le terrage à côté d'un modeste cens en argent⁵. Quant à l'actuel district de la Singine, il apparaît, tout au moins dans sa partie orientale, au début du XIV^e siècle, toujours en pleine mutation : l'importance des défrichements y apparaît au travers des nombreux toponymes relatifs au couvert végétal ou à la nature minérale qui s'opposent aux efforts de mise en valeur; d'autre part, on discerne clairement, à lire les délimitations des parcelles, l'étroite imbrication des champs cultivés et des lambeaux forestiers.

* * *

Est-ce à dire pour autant que la persistance des travaux de conquête du sol, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, s'explique par l'étendue du territoire à coloniser et par la faiblesse relative de la population attelée à cette tâche?

Je ne le pense pas ou plutôt, je crois qu'on doit mettre ce fait en relation avec un essor démographique qui, pour réel qu'il ait été, ne s'en est pas moins manifesté plus tardivement que dans d'autres régions d'Europe occidentale. En d'autres termes, l'explication serait à trouver dans le temps davantage que dans l'espace.

Un phénomène me frappe: les transactions immobilières, aux XIII^e et XIV^e siècles, jusqu'aux alentours de 1350 au moins, ne connaissent qu'un seul cadre de référence par rapport aux maisons d'habitation et aux surfaces cultivées : c'est la désignation latine *villa*, sous laquelle se cache aussi bien le hameau de deux ou trois feux que le gros village de deux cents habitants. L'important est qu'au terme de *villa* se trouve toujours associée la notion de «finage» ou de «territoire». Ainsi une maison, un champ sont décrits toujours comme faisant partie du «village» et «territoire» de X. Un tel est cité comme habitant ou résidant du «village» de Z. Jamais, en revanche, la paroisse (ou la seigneurie) ne sont utilisés pour situer la position d'une terre ou la résidence d'un individu⁶.

⁵Si l'on tient compte de la persistance de corvées de minime importance, sans doute convertibles en argent. La dîme et le terrage — tout entier confondus — se lèvent ici à raison de 2 gerbes sur 11 (18% du produit brut). L'exactitude nous oblige à faire remarquer qu'il s'agit, dans le cas de Posat, d'une ancienne réserve domaniale lotie, vers les années 1330, en faveur de particuliers mais dont le défrichement paraît se situer peu avant la fin de la première moitié du XIII^e siècle. La perception de la dîme et du terrage sur une réserve allotie donne ici raison à G. SIVERY (*op. cit.*, p. 119), si tant est que toute généralisation paraît abusive en ces matières, car aussi bien avons-nous trouvé des parcelles de réserve accensées soumises à des cens fixes, parfois très considérables, tant en argent qu'en nature.

⁶G. SIVERY, *op. cit.*, p. 56, confirme, *a contrario*, l'importance de cette constatation en écrivant par exemple: «En Touraine, dès le milieu du XIII^e siècle, les habitants ne sont plus dits résider en telle *villa*, ni en telle seigneurie mais dans telle ou telle paroisse». Il décrit donc une situation exactement inverse de la nôtre, surtout quand il la résume en ces termes : «Rares sont les villages qui n'ont pas d'églises au XIII^e siècle» (p.55); voir à ce sujet les annexes I et II.

Bien entendu, les paroisses existent, le pouillé du Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne (1228) le prouve, mais leur réseau, plus ancien, sous-tend en quelque sorte celui des villages et des hameaux existants. Une seule paroisse du XIII^e siècle peut englober deux ou trois villages — voire davantage — qui deviendront par la suite des communes politiques entièrement distinctes. C'est un des traits typiques de l'histoire fribourgeoise que ce « blocage » du réseau paroissial dans son développement et sa différenciation, à telle enseigne qu'on peut s'interroger sur la validité — pour nous — de la référence prioritaire au cadre paroissial en tant qu'organe d'« encellulement ». La « commune » — village ou hameau [le canton de Fribourg comptait, il y a peu, 283 communes et parmi elles, battant le record d'exiguïté⁷ du territoire communal: Illens (district de la Sarine) — en 1930 — une seule famille (7 habitants), mais une commune tout de même, de 147 ha!] — s'est imposée, très tôt, mieux que la paroisse, dans les mains de la ville-seigneurie de Fribourg, comme indispensable relais administratif. Certes, les « églises-mères » s'accommodaient de chapelles villageoises desservies par des vicaires ou des chapelains, résidants ou non. Mais il faut souvent attendre le XVII^e siècle — une seconde vague de créations paroissiales se situe autour de 1630/1640⁸ — et jusqu'aux dernières années du XIX^e siècle pour voir surgir de nouvelles paroisses, officiellement ratifiées, fort en retard sur la « reprise » démographique du XVI^e siècle et sa confirmation manifestée au cours des XVIII^e et XIX^e siècles. Les ultimes créations paroissiales, dans le canton de Fribourg (à l'exception de la ville chef-lieu) remontent à 1942 et 1947 et les paroisses apparues depuis la Réforme totalisent 46 % de l'ensemble (142)⁹. Or je ne crois pas qu'une situation pareille — coexistence prolongée des cures avec leur chapellenie — ait pu se maintenir durablement, dans l'hypothèse d'une progression démographique accusée dès les XI^e et XII^e siècles, telle qu'on la constate presque partout ailleurs en Europe occidentale.

Je ne pense pas non plus que le tissu lâche de l'habitat, celui qui s'offre au regard, aujourd'hui encore, dans les districts de la Singine, de la Glâne ou de la Veveyse, puisse s'expliquer sans admettre que le sol soit resté inculte jusqu'à une époque relativement récente (phénomène sans relation nécessaire d'ailleurs avec la dimension des communes: celle de Düdingen — de « plaine » — s'étendait, en 1925 encore, sur plus de 1000 ha, dispersant sa population entre plusieurs hameaux; autre cas extrême, qui s'expliquerait par l'opposition de la bourgeoisie du chef-lieu à la création de communes politiques dans une zone soustraite de bonne heure à toute domination « féodale », et

⁷D'autres communes ont une superficie plus réduite encore - 50 ou 60 ha -, mais une population dépassant la centaine d'habitants.

⁸Voir en annexe II.

⁹Voir en annexes I et II.

transformée par les investissements urbains)¹⁰. Je conçois mal que ce coefficient de dispersion de l'habitat ait pu se maintenir longtemps, dans l'hypothèse d'une colonisation intensive dès les XI^e et XII^e siècles.

La typologie de l'habitat fribourgeois dans les années 1300, et bien plus tard encore, est souvent conforme à l'image que l'on s'en forme pour les pays carolingiens des VIII^e et IX^e siècles. Imagine-t-on un seul instant la même situation, en France du Nord, en Flandre ou en Allemagne rhénane, demeurant figée du IX^e au XV^e siècle? Il suffit de poser la question pour saisir aussitôt l'invraisemblance d'une telle configuration.

Certes, la mise en valeur tardive du sol, dans le canton de Fribourg, nous l'avons déjà dit, n'a pas empêché un essor démographique substantiel qui a culminé, vers 1330, à un niveau que l'on peut situer entre 40 et 50 mille habitants, pour une densité d'environ 25 à 30 habitants au km² (à titre de comparaison, les densités moyennes de la France du Nord et de la France du Midi sont respectivement, à la même époque, de 40 et 30). Essor démographique qui suffit probablement à rendre compte de l'apparition aux XIII^e - XIV^e siècles de plusieurs fondations urbaines qui ont tant intrigué les historiens¹¹, et dans lesquelles je préfère voir une tentative, tardive elle aussi, d'«incastellamento» de la part d'un pouvoir seigneurial désireux d'apporter quelque ordre à ce fourmillement d'écarts et de hameaux éparpillés, soucieux, également, de faire face, en d'autres points, à la menace ou concurrence potentielles de communautés paysannes en plein essor. Il faut souligner en passant que de gros villages, en Gruyère notamment, ont atteint vers 1330 des chiffres de 300 ou 500 habitants autant ou bien davantage que d'autres localités enceintes de murailles, dotées de franchises et parées du titre de villes!

Ce retard de l'essor démographique, ce «décalage», se constate davantage qu'il ne s'explique. Peut-on hasarder quelque hypothèse? Faut-il y voir un simple effet de l'altitude moyenne relativement élevée du pays de Fribourg? Si on compare en effet celui-ci au canton de Vaud par exemple, le canton de Fribourg apparaît bien comme une sorte de palier, de seuil élevé gravi beaucoup plus tard à partir de cet axe médian du plateau suisse formé tout à la fois par le bassin lémanique, les lacs jurassiens, les

¹⁰Voir ce point développé dans notre article : «L'assolement triennal à Fribourg aux 14^e et 15^e siècles : innovation et tradition», in *Paysages découverts* 1, Lausanne 1989, p. 140, publié par le Groupe romand d'études d'archéologie du territoire.

¹¹Après AMMANN, bien sûr, voir le récent travail, très fouillé et documenté, de R. FLUECKIGER, «Mittelalterliche Gründungsstädte zwischen Freiburg und Greyz», in *FG* 63, 1983/84, Fribourg 1984, où l'auteur paraît vouloir rattacher la floraison urbaine de cette région à la fin du Moyen Age à la vitalité d'un réseau de trafics routiers dont l'existence et le tracé demeurent bien hypothétiques; la seule «variante» significative reliant Berne et Fribourg au bassin lémanique en doublant la vallée de la Broye dans ce rôle passait par Romont, Rue, Oron ou Palézieux et dut son origine à l'attraction exercée par le centre économique qu'était devenu Fribourg, à la fin du Moyen Age.

vallées de la Venoge, de la Menthue et de la Broye. Les établissements monastiques de Rougemont, Payerne, Villars-les-Moines, Rueggisberg, pas si anciens à tout prendre, ceux d'Hauterive, Hautcrêt, Humilimont, puis de la Valsainte et de la Part-Dieu, bien plus récents encore, jalonnent cette conquête du sol en même temps qu'ils dessinent par leur implantation les contours du canton futur.

La haute antiquité de nos sites néolithiques, l'éclat de plusieurs restes gallo-romains ne changent rien à l'affaire : l'isolat romain, source toponymique, n'est pas encore un village et faut-il rappeler que les suffixes *-wil* ou *-weiler* dérivent de *villare* et non de *villa*, tout comme son pendant roman *villar* ou *villaret*¹². Encore faut-il souligner également que *wil* comme *villar* sont des noms communs, puisque assortis d'un article en français ou se combinant avec un prénom en allemand¹³ ; c'est sous cette forme qu'ils sont devenus noms de lieux et ne peuvent, en conséquence, se rattacher à un passé très ancien.

En tout cas, j'observe un contraste frappant, aujourd'hui encore, entre la sage ordonnance des villages vaudois, nettement concentrés, et l'éparpillement anarchique de l'habitat fribourgeois. J'y verrais volontiers le reflet de deux époques, de deux mentalités différentes parce que successives. Le Pays de Vaud étant de colonisation beaucoup plus ancienne, par le biais d'un effort collectif, réparti entre des communautés d'habitants disciplinées et organisées de longue date, à une époque où le paysan ne se risquait pas seul à attaquer les solitudes boisées. Le Pays de Fribourg, à l'inverse, est demeuré plus longtemps éloigné de la cognée du défricheur, moine ou laïque : tout à fait conforme, en dernière analyse, à la légende populaire décrivant le duc de Zaehringen choisissant l'emplacement de sa bonne ville de Fribourg au gré d'une randonnée de chasseur en un pays de déserts, hanté seulement par des bûcherons et des charbonniers. Ceux-ci, notons-le, agissant en pionniers isolés. Car lorsqu'à la fin du XII^e siè-

¹²Les toponymes *villar* et *villaret*, assez répandus dans le canton de Fribourg, sont assortis généralement de l'article défini, ce qui tend à montrer qu'étant noms communs, ils ne peuvent remonter à un passé très lointain.

¹³La formation des noms de lieu en *-wil* a été située par G. SALADIN, *Zur Siedlungsgeschichte des freiburgischen Senzebezirks*, Fribourg 1923 (FG, vol. XXVII), vers le VI^e siècle. Sans vouloir récuser cette datation pour certains d'entre eux, nous estimons utile de reproduire ici le jugement exprimé à ce propos par P. AEBISCHER dans la recension de cet ouvrage (AF n° 3, 1925, p. 141) : «... à propos des noms en *-wil*, M. Saladin lui-même mentionne l'opinion de M. STUCKI, qui dans son ouvrage intitulé *Die Orts- und Flurnamen von St. Gallen und Umgebung*, admet l'existence de deux couches de noms de cette catégorie : la seconde couche, qui comprendrait des noms de lieux non mentionnés dans les textes avant le XIV^e siècle, serait bien postérieure à la première». Et M. Aebischer de citer les cas de Guettwil, Scherwil, et Sonnenwil, localités situées dans une contrée anciennement romane, germanisée fort tardivement (fin du XIII^e siècle). Si donc les *villaret* sont contemporains des noms de lieux singinois en *-wil*, remontant au plus haut au XIII^e siècles, resterait à expliquer pourquoi le doublet *wieler/wil - villar/-ret* s'est combiné à un nom propre en parler germanique tandis qu'il se contentait d'un article en français. Conséquence de l'environnement social et institutionnel : le régime «allodial» de la Singine privilégiant l'initiative de colonisation et le nom de son auteur, celui de la seigneurie «banale», bien mieux implantée dans la partie romane, les maintenant au contraire dans l'anonymat ?

cle, le Pays de Fribourg s'est ouvert enfin à l'action multiple des coupeurs de bois, ceux-ci étaient déjà mieux équipés, matériellement et spirituellement, pour affronter seuls les étendues à mettre en culture. Le mode d'implantation de l'agriculture fribourgeoise fut marqué par un courant d'individualisme générateur de hameau et de fermes isolées, et qui a laissé sa marque aujourd'hui encore sur le tissu social autant que sur le paysage.

Il y aurait certes beaucoup de choses à dire sur les effets d'ordre anthropologique de cette activité pionnière ouverte plus au bocage qu'à l'assolement, cela irait de la statistique criminelle à la sociologie religieuse ou électorale, en passant par la sorcellerie et, en toute indifférence, cela va sans dire, à la coexistence de deux langues distinctes.